

**Bureau du Conseil d'Administration du 12 novembre 2024**

**Délibération n° 2024 – 06 – BUR**

**Approbation du procès-verbal du  
Bureau du Conseil d'Administration du 11 juin 2024**

Le Bureau du Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le décret n°2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2021-11-18-00002 du 18 novembre 2021, modifié par arrêté préfectoral n°05-2022-11-21-00001 du 21 novembre 2022, portant nomination au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national des Écrins,

Vu la délibération n°2021-22-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection du Président du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-23-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à l'élection des Vice-Présidents du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-24-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative à la désignation des membres du Bureau du Conseil d'Administration,

Vu la délibération n°2021-25-CA du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins en date du 17 décembre 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil d'Administration au Président du Conseil d'Administration, au bureau du Conseil d'Administration et au Directeur,

**Décide :**

- d'approuver le procès-verbal du bureau du Conseil d'Administration du 11 juin 2024 tel que présenté en séance.

Le Président  
du Conseil d'Administration,

Arnaud MURGIA

Le Directeur,

Ludovic SCHULTZ

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 5

Votes :

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

## Compte-rendu de la réunion du bureau du Conseil d'Administration du 11 juin 2024

### **Membres délibératifs présents**

Olivier FONS	Maire de Villar d'Arène, Vice-Président du CA
Frédéric PLANES	Représentant du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes
Jean-Pierre PIC	Maire de La Grave
Bernard GAUTHIER	Maire de La Motte-en-Champsaur
Thomas BETH	Représentant des associations de protection de l'environnement
Olivier LEFRANCOIS	Représentant du personnel

### **Autres présents et invités, non délibératifs**

Ludovic SCHULTZ	Directeur du Parc national des Écrins
Samuel SEMPE	Directeur-Adjoint du Parc national des Écrins
Gabrielle ALFONSI	Secrétaire Générale du Parc national des Écrins
Catherine GARIN	Chargée de mission Charte - Subventions
Isabelle VIDAL	Cheffe du service Aménagement
Estée MATTON	Stagiaire PNE
Laurent SALOMON	Chargé de mission, Préfecture des Hautes-Alpes

---

L'ordre du jour de la réunion du bureau est le suivant :

**1. Approbation du PV du Bureau du Conseil d'Administration du 20 février 2024 – pour délibération**

**2. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 27 juin 2024 – pour information**

*1. Actualités*

- Sentiers
- Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)
- Stratégie Nationale de Biodiversité 2023-2030

*2. Approbation du PV du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins du 12 mars 2024*

*3. Administration générale*

- BR 1 – délibération
- Château de Charance – Travaux – autorisation du CA – délibération
- Maison de l'Oisans – précision pour acte notarié - délibération

*4. Scientifique*

Stratégie Scientifique – renouvellement – délibération

### 3. Attribution de subventions - pour délibération

- Certification Agriculture Biologique,
- Culture,
- Anniversaire de la Fédération Française de Randonnée 38,
- Subventions sollicitées dans le cadre des conventions liant les communes à la Charte du Parc.

---

Olivier FONS, Vice-Président du Conseil d'Administration, préside la séance, en l'absence d'Arnaud MURGIA. Il ouvre la séance à 14h et constate que le quorum est atteint.

### 1. Approbation du PV du Bureau du Conseil d'Administration du 20 février 2024 – pour délibération

Olivier FONS constate l'absence de remarque pour le PV du bureau du 20 février 2024.

*Délibération : Approbation du PV de la réunion du bureau du 20 février 2024*

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 5

→ **Le PV de la réunion du bureau du 20 février 2024 est adopté.**

### 2. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 27 juin 2024 – pour information

#### 1. Stratégie Nationale de Biodiversité 2023-2030

Ludovic SCHULTZ rappelle que la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (SNB), présentée le 27 novembre 2023, vise à stopper puis inverser l'effondrement de la biodiversité. Elle dessine le chemin pour atteindre la vision 2050 du Cadre mondial de la biodiversité adopté fin 2022 à Montréal lors de la COP15. Elle se décline en 4 axes :

- réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité,
- restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible,
- mobiliser tous les acteurs,
- garantir les moyens d'atteindre ces ambitions.

Gabrielle ALFONSI explique qu'à ce titre, le Parc va se voir attribuer la somme de 1 150 000 € pouvant être mise en œuvre jusqu'en 2030. Le PNE est en attente de signature de la convention SNB.

Les opérations ciblées par la SNB sont les suivantes :

- Plan d'urgence sentiers : 500 000 € pour 600 000 € de dépenses,
- Suivi scientifique : 100 000 €, financé à 100 % par la convention SNB sur deux ans,
- Fréquentation : 220 000 € pour un total de 280 000 €,
- Voltigeuses de la nuit – projet Chiroptères à Châteauroux-les-Alpes : 330 000 € pour un total de 430 000 €. La Région participe également à hauteur de 60 000 €.

Les projets sur la fréquentation et sur les voltigeuses de la nuit avaient été déposés au Fonds Vert mais ont finalement été basculés sur la SNB. En dehors du projet « suivi scientifique », la SNB financera 80 % des projets.

## 2. Sentiers

Isabelle VIDAL présente la mise en œuvre du plan d'urgence sentiers. Elle indique que le Parc est actuellement dans la période d'installation de passerelles mobiles plus légères compte tenu du nombre de passerelles à remplacer. Elle rappelle qu'environ la moitié des passerelles avaient été détruites suite aux intempéries. Les diagnostics et les installations se font au fur et à mesure du déneigement.

Pour faire ces travaux, le Parc travaille en régie avec l'emploi d'ouvriers saisonniers et également avec trois prestataires extérieurs qui aident à la remise en état du linéaire sentier et des passerelles.

Ludovic SCHULTZ indique que les tranches de travaux seront engagées en fonction des moyens mis à disposition.

## 3. Budget Rectificatif n°1 – délibération

Gabrielle ALFONSI présente le budget rectificatif n°1 prévisionnel.

Elle indique qu'il y a des événements importants au niveau de ce Budget Rectificatif (BR). Elle rappelle qu'en mars, l'établissement n'avait pas de notifications officielles des moyens alloués au Parc et pas de nouvelles subventions, donc il n'y avait pas eu de BR au précédent CA.

Les points saillants sont :

- La **Stratégie Nationale de Biodiversité**, dont la convention est en cours de signature. Il s'agit des projets présentés en début de séance (Suivi scientifique, fréquentation, chiroptères et sentiers).

	Dépenses subventionnables	Recettes total	Inscription 2024 dépenses	Acompte recette 2024
4-111-VERT	100 000,00	100 000,00	54 000,00	75 000,00
4-411-SNB-FREQ	280 000,00	220 000,00	85 000,00	165 000,00
4-414-SNB-CHIRO	390 000,00	330 000,00	-	247 500,00
4-424-SEN-SIGN	600 000,00	500 000,00	500 000,00	375 000,00
Total	1 370 000,00	1 150 000,00	639 000,00	862 500,00

- **Subventions ministérielles d'investissement.**

Elles sont octroyées chaque année par le ministère sur des projets spécifiques. Cette année, le Parc a eu 4 subventions sur des bâtiments et des voitures. Pour les véhicules, cela représente une voiture par secteur et un changement de véhicule au siège, sachant qu'à terme, l'établissement ne devra plus avoir de véhicules diesel et qu'il lui en reste encore un nombre important.

Pour les projets bâtimentaires, il s'agit de réhabilitation de logements de passage et pour Nécessité Absolue de Service (NAS).

DAS ministérielle / Investissement	Dépenses subventionnables	Recettes total	Inscription 2024 dépenses	Acompte recette 2024	Recettes inscrites 2024
Le Casset	50 000,00	50 000,00	50 000,00	37 500,00	50 000,00
Villar d'Arene	50 000,00	50 000,00	50 000,00	37 500,00	50 000,00
Chateauroux	100 000,00	100 000,00	-	75 000,00	75 000,00
Voitures	130 000,00	130 000,00	130 000,00	97 500,00	130 000,00
<b>Total</b>	<b>330 000,00</b>	<b>330 000,00</b>	<b>113 000,00</b>	<b>247 500,00</b>	<b>305 000,00</b>

- **Geotrek**

L'outil Geotrek, développé par le Parc, se développe et réunit désormais 24 partenaires. Pour continuer à développer et à faire vivre l'outil, ces partenaires vont participer au financement du projet par le recrutement d'un coordonnateur, employé hors plafond au Parc, pour animer la communauté et à un marché de prestations pour 4 années afin de continuer le développement.

	Inscription 2024 dépenses		Recettes inscrites 2024
	AE	CP	
<b>Geotrek</b>	47 250,00	47 250,00	71 750,00

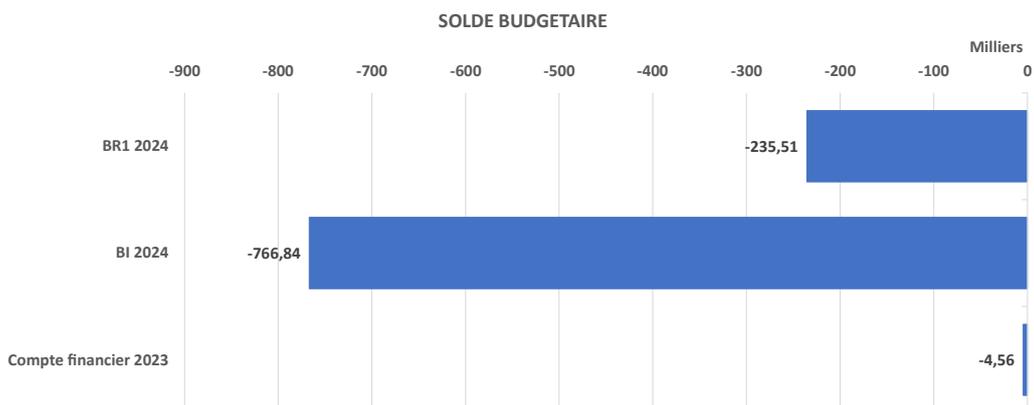
- **Château de Charance**

Après analyse complète du dossier avec le nouvel agent comptable des Parcs nationaux, celui-ci a demandé le basculement des écritures en investissement, cela se fait sans changement notable d'objectifs et de montants.

	Inscription 2024 dépenses		Recettes inscrites 2024
	AE	CP	
<b>Château de Charance</b>	71 526,00	31 051,46	112 860,00

- **Le solde budgétaire**

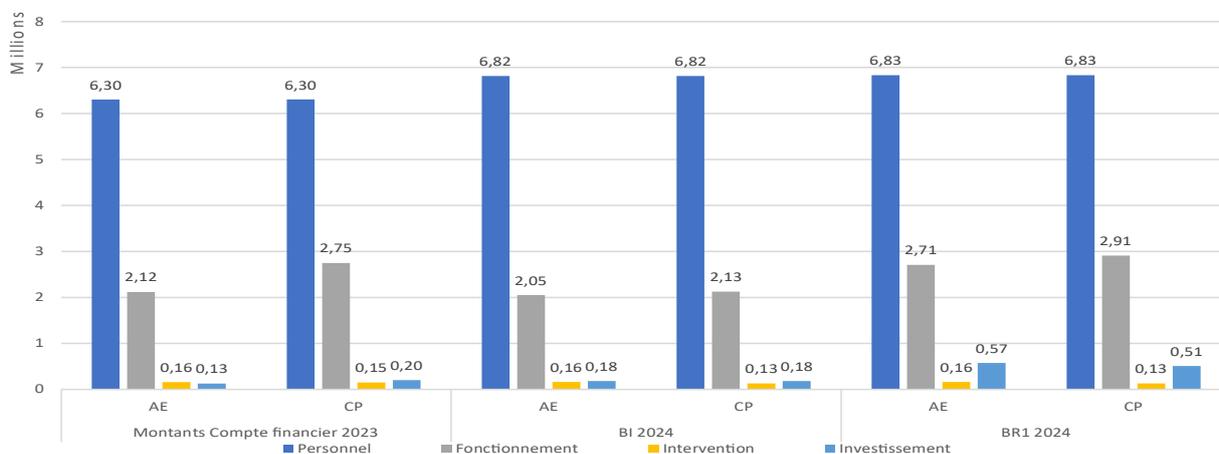
Le solde budgétaire s'améliore comparativement au budget initial présenté en novembre 2023.



Cependant, elle indique qu'il y a beaucoup de recettes fléchées. Les recettes non fléchées de l'établissement ne suffisent plus à couvrir les dépenses structurelles de l'établissement. La dotation a bien été augmentée de 169 000 € mais cela ne parvient à couvrir toutes les dépenses structurelles. Il y a donc une amélioration de ce ratio mais cela est due à des recettes fléchées.

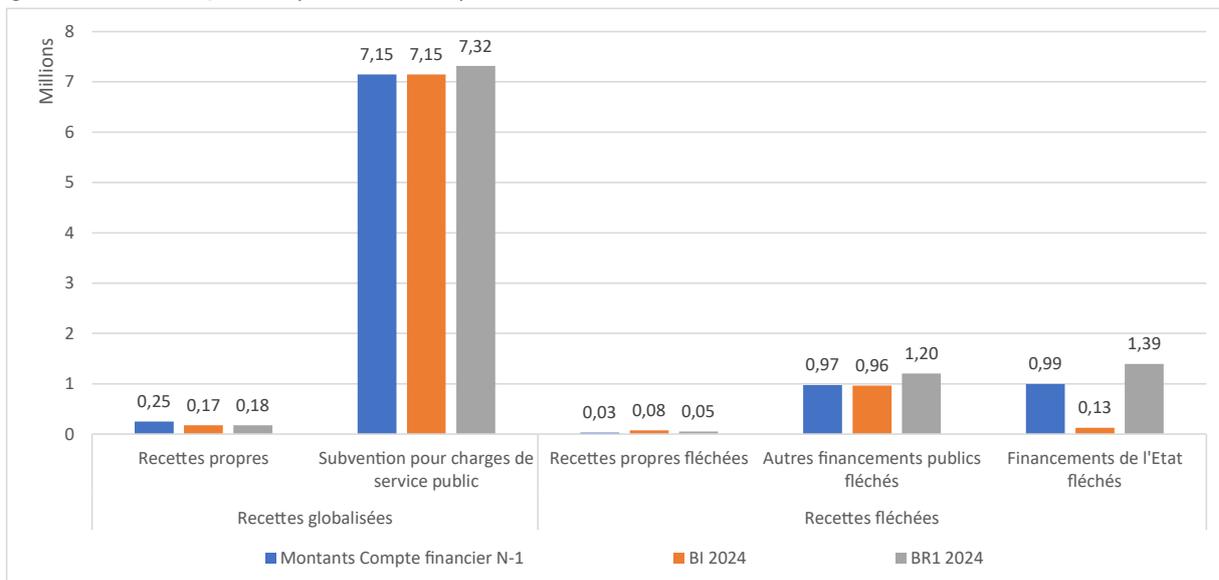
- **Evolution des dépenses**

Les dépenses de personnel n'ont pas beaucoup évolué. L'investissement et le fonctionnement ont en revanche beaucoup augmenté en raison de nouveaux projets mis en place et de leurs financements.



- **Recettes**

Il y a une croissance au niveau des financements de l'État, en raison des subventions ministérielles présentées précédemment ainsi que de l'augmentation de la subvention pour charges de service public (+ 169 000 €).



- **Ratios budgétaires**

	BI 2024	CF 2023	BR1 2024
<b>Résultat patrimonial</b>	<b>- 772 026,45</b>	<b>-39 177,31</b>	<b>-135 379,86</b>
<b>Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	<b>-162 026,45</b>	<b>151 092,78</b>	<b>474 620,14</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-226 046,45</b>	<b>-103 382,35</b>	<b>374 492,28</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>510 994,00</b>	<b>-257 233,79</b>	<b>614 000,00</b>
<b>Niveau final de restes à payer</b>	<b>1 296 797,84</b>	<b>1 511 557,94</b>	<b>1 408 950,20</b>
<b>Niveau final du fonds de roulement</b>	<b>1 534 669,70</b>	<b>1 420 689,46</b>	<b>1 795 181,74</b>
<b>Niveau final du besoin en fonds de roulement</b>	<b>1 287 086,14</b>	<b>-96 840,65</b>	<b>517 159,35</b>
<b>Niveau final de la trésorerie</b>	<b>1 287 086,14</b>	<b>1 517 530,11</b>	<b>1 278 022,39</b>

Il y a une amélioration de certains ratios (par exemple, la CAF). Le niveau final de la trésorerie actuel permet de couvrir 2 mois de charge de personnel.

Thomas BETH croit savoir que le Ministère demande 2 mois.

Gabrielle ALFONSI indique que cela est un peu juste. Elle explique que le Parc reçoit les versements du Ministère tous les trois mois. Ce qui signifie que le mois précédent le versement est parfois compliqué.

Gabrielle ALFONSI indique qu'il y a déjà eu des moments où la trésorerie était très importante. Cette année, le contrôleur budgétaire régional a sollicité l'établissement pour la production d'une note d'analyse de la trésorerie, à la demande de Bercy.

#### **4. Château de Charance - travaux**

Gabrielle ALFONSI indique que l'agent comptable du Parc a demandé de préciser le cadre de l'engagement des dépenses et a proposé une formulation permettant l'exécution comptable du projet.

Il est proposé que l'établissement puisse engager et payer les dépenses liées aux travaux du Château de Charance dans la limite des financements externes obtenus pour cette opération.

A titre d'information, à date, le montant des financements obtenus s'élève à 577 000 €.

Thomas BETH souhaite savoir si les 577 000 € déjà obtenus sont suffisants par rapport au projet.

Gabrielle ALFONSI répond que non, idéalement, il faudrait un peu plus de 800 000 €. Le Parc attendait de conclure l'avant-projet définitif (APD), qui vient d'être validé, pour déposer des demandes auprès de la DRAC et du Département 05. A ce jour, l'établissement a obtenu 420 000 € du Ministère et 150 000 € de la ville de Gap.

#### **5. Maison de l'Oisans – précision pour acte notarié**

Gabrielle ALFONSI explique qu'il s'agit d'une demande du notaire de préciser les modalités d'application de la convention cadre. Il est proposé au CA d'approuver et de re-préciser la renonciation de servitude non aedificandi comme évoquée dans le cadre de cette convention et de donner pouvoir au Directeur, ou à son représentant, pour signer tous documents relatifs à la Maison de l'Oisans et du Parc national des Écrins.

Ludovic SCHULTZ précise que cette renonciation permet la construction d'un parking sur ce terrain.

#### **6. Liste Verte UICN**

Samuel SEMPE explique que le Parc est reconnu pour la qualité de sa gestion d'aire protégée. Sa labellisation Liste Verte UICN arrivait à terme en 2024. L'établissement est donc actuellement engagé dans un processus de remise à jour et d'évaluation en matière de gestion d'aire protégée. Deux auditeurs de l'UICN seront accueillis à l'automne pour cela.

## **7. Evolution des sites majeurs**

Samuel SEMPE explique que l'établissement est très bousculé par l'impact du changement climatique qui touche fortement ces sites.

Le Pré de Madame Carle est fortement impacté. La passerelle qui avait été financée en 2022 par le Plan de Relance a été brisée en deux l'hiver dernier. Les alpinistes passaient sur un pont de neige depuis, qui a cédé ce week-end. Lundi 10 juin, une nouvelle passerelle a été posée. Les collectivités, le RTM, la Préfecture et le Parc sont engagés dans des discussions sur l'avenir du site, sachant qu'au-delà de la question de la passerelle, qui est le sujet le plus immédiat, il y a la question des inondations de plus en plus régulières du parking. Actuellement, de l'eau coule sur le parking, le Parc a autorisé la Communauté de Communes à intervenir dans le cours d'eau pour essayer d'en dévier une partie.

L'ensemble des partenaires ont convenu d'un scénario du repli, mais qui ne pourra se faire du jour au lendemain. Des discussions sont engagées pour permettre une évolution de la mobilité, en terme de protection rapprochée des bâtiments et de franchissement des torrents, avec notamment un projet de passerelle himalayenne au-dessus du torrent du Glacier Noir.

L'accès au Gioberney est rétabli.

A Dormillouse, il rappelle que des des crues ont submergé une partie de la route et du parking. Une réunion se tiendra vendredi 14 juin, à l'initiative de la Communauté de Communes, pour envisager de repasser par un ancien sentier situé sur la rive gauche. Cela suscite une inquiétude des habitants et socio-professionnels car cela implique des travaux importants, sachant, en plus, que l'établissement avait déjà fait d'importants investissements et travaux, avec les crédits du plan de relance, sur le sentier rive droite.

Pour le Lautaret, dans le cadre de l'opération « Grands cols » du Département des Hautes-Alpes, des travaux sont engagés y compris sur la parcelle qui entoure le refuge Napoléon. Des discussions sont engagées avec l'architecte des bâtiments de France sur la calade, qui pose des questions à la fois en matière de patrimoine mais aussi de déneigement.

A la Bérarde, une opération sur deux jours (11 et 12 juin) réunissant 40 personnes a eu lieu pour la restauration des sentiers. Elle réunit des agents du Parc et des socio-professionnels du territoire.

## **8. Stratégie scientifique**

Ludovic SCHULTZ indique que ce point permettra la présentation de la méthode mise en œuvre pour renouveler la stratégie scientifique du Parc qui arrive à échéance en 2027.

Gabrielle ALFONSI indique que le CA doit demander à l'établissement de renouveler la stratégie.

### 3. Attributions de subventions

Catherine GARIN présente les projets.

- **Axe 1 de la charte - Pour un espace de culture vivante et partagée**  
ORIENTATION 1.2. Faire vivre une culture commune

Acteurs	Titre	Territoire	Charte du territoire du Parc national des Ecrins	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
Brins d'Histoires des Vallées	Jadis, il y avait de la neige au Téléski	Saint-Firmin	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	16 811,00 €	16 811,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	17,07
Jardin du Lautaret (UGA/CNRS)	Représentation théâtrale : Point de bascule	Villar-d'Arène	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	1 083,00 €	1 083,00 €	270,00 €	270,00 €	25%
Compagnie L'ARGILE	Vies sensibles	Briançonnais-Vallouise Embrunais Champsaur-Valgaudemar	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	19 400,00 €	19 400,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	15,46

Thomas BETH souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible que le projet du Jardin du Lautaret puisse se délocaliser.

Catherine GARIN peut leur demander si cela est faisable.

- **Axe 2 de la charte - Pour un cadre de vie de qualité**  
ORIENTATION 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural

Acteurs	Titre	Territoire	Charte du territoire du Parc national des Ecrins	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
Communauté de communes Champsaur Valgaudemar	Maîtrise d'oeuvre pour la valorisation du moulin de Villard-Loubière	Villard-Loubière	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local	16 815,00 €	16 815,00 €	3 363,00 €	3 363,00 €	21

#### ORIENTATION 2.3. Développer l'éco-responsabilité

Acteurs	Titre	Territoire	Charte du territoire du Parc national des Ecrins	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar	Navettes du Giberney 2024	La Chapelle-en-Valgaudemar	2.3.2. Impulser des solutions alternatives à la mobilité individuelle	33 750,00 €	33 750,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	14,36

Olivier FONS considère qu'il va falloir se poser la question de l'autonomie de la navette et de la participation des usagers à son financement.

Thomas BETH constate que chaque année, le bureau fait la même remarque en ce sens.

Isabelle VIDAL indique qu'une étude est en cours au niveau de la Région pour étudier le modèle économique concret de la navette et aller vers une fermeture partielle de la route.

Frédéric PLANES indique qu'une étude est aussi en cours sur l'insertion paysagère d'un futur parking. Le projet est donc dans une phase pratique pour parvenir au projet global d'évolution de la mobilité.

- **Axe 3 de la charte - Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire**

ORIENTATION 3.5. Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

Acteurs	Titre	Territoire	Charte du territoire du Parc national des Ecrins	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
TALOTTA SYLAIN	Certification Agriculture Biologique	Champsaur-Valgaudemar	3.5.3. Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire	1 364,00 €	1 364,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	Forfait
GAEC du Palastre	Certification Agriculture Biologique	Orcières	3.5.3. Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire	1 364,00 €	1 364,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	Forfait

Catherine GARIN rappelle qu'au début de l'année, le CA avait pris la décision d'une aide forfaitaire pour la certification biologique qui concernerait les territoires du 05 et 38. Cette aide forfaitaire est octroyée pour les trois années de certification.

- **Axe 4 : Pour l'accueil du public et la découverte du territoire**

ORIENTATION 4.1. Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire

Acteurs	Titre	Territoire	Charte du territoire du Parc national des Ecrins	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE PEDESTRE 38	Fêtons les 60 ans du GR®54 : Tour de l'Oisans et des Ecrins !	Oisans-Valbonnais	4.1.2. Mettre en réseau les acteurs de l'accueil, de l'accompagnement et de la découverte	3 700,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €	1 850,00 €	50 %
Commune de Valjouffrey	Maison village d'alpinisme au Désert	Oisans-Valbonnais	4.1.4 Développer un accueil et des offres de découverte pour tous les publics	9 000,00 €	9 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	50 %

Catherine GARIN indique que la demande présentée concerne la partie définition de la programmation pour la Maison « village d'alpinisme » au Désert. La commune a déposé des demandes pour deux autres projets mais pour le moment, le Parc continue d'accompagner la commune sur ces deux demandes.

Gabrielle ALFONSI indique que l'instruction des deux dossiers n'est pas terminée.

Samuel SEMPE indique que, dans le cas d'un vote favorable à toutes les demandes présentées, pour une enveloppe annuelle de 160 000 €, il restera 74 783 €. Des projets ont déjà été déposés dont l'instruction est en cours et qui seront présentés au prochain bureau.

La répartition des demandes par axe de la Charte est plutôt équilibré.

Il profite de ce point pour indiquer que *Acteon*, consultant recruté pour accompagner le Parc sur l'évaluation finale de la Charte, va animer trois ateliers territoriaux en septembre pour concerter les partenaires de la Charte. Il est prévu, le 15 octobre a priori, une présentation au Conseil d'Administration, des travaux réalisés. Il indique que 4 Parcs sont actuellement dans ce travail d'évaluation. Les Calanques ont déjà voté pour conserver leur Charte en incluant des recommandations dans leur délibération. Le Mercantour votera en juillet, et, a priori, ils tendent

vers un maintien de leur Charte. Les Pyrénées envisageraient de modifier leur Charte. Un questionnaire sera adressé aux acteurs de la Charte pour aider à approfondir l'évaluation.

Olivier FONS met les demandes de subvention aux voix.

*Délibération : Attributions de subventions*

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 5

→ **Les demandes de subventions telles que présentées en séance sont adoptées.**

Thomas BETH a relevé que, pour Valjouffrey, une remarque est notée dans le dossier pour rappeler à la commune qu'elle doit veiller à chercher d'autres financeurs pour ces projets.

Gabrielle ALFONSI explique que le Parc n'a pas une compétence d'aménagement, et l'objectif est que l'établissement ne soit pas le seul financeur.

Catherine GARIN explique que ce point fait partie des critères d'éligibilité. Pour la demande présentée à ce bureau, il s'agit d'une sollicitation très en amont du projet sur la programmation, donc la demande est recevable en l'état.

Olivier FONS clôt la séance à 15h15.

## Compte-rendu de la réunion du bureau du Conseil d'Administration du 11 juin 2024

### **Membres délibératifs présents**

Olivier FONS	Maire de Villar d'Arène, Vice-Président du CA
Frédéric PLANES	Représentant du Secrétaire Général de la Préfecture des Hautes-Alpes
Jean-Pierre PIC	Maire de La Grave
Bernard GAUTHIER	Maire de La Motte-en-Champsaur
Thomas BETH	Représentant des associations de protection de l'environnement
Olivier LEFRANCOIS	Représentant du personnel

### **Autres présents et invités, non délibératifs**

Ludovic SCHULTZ	Directeur du Parc national des Écrins
Samuel SEMPE	Directeur-Adjoint du Parc national des Écrins
Gabrielle ALFONSI	Secrétaire Générale du Parc national des Écrins
Catherine GARIN	Chargée de mission Charte - Subventions
Isabelle VIDAL	Cheffe du service Aménagement
Estée MATTON	Stagiaire PNE
Laurent SALOMON	Chargé de mission, Préfecture des Hautes-Alpes

---

L'ordre du jour de la réunion du bureau est le suivant :

**1. Approbation du PV du Bureau du Conseil d'Administration du 20 février 2024 – pour délibération**

**2. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 27 juin 2024 – pour information**

*1. Actualités*

- Sentiers
- Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)
- Stratégie Nationale de Biodiversité 2023-2030

*2. Approbation du PV du Conseil d'Administration du Parc national des Écrins du 12 mars 2024*

*3. Administration générale*

- BR 1 – délibération
- Château de Charance – Travaux – autorisation du CA – délibération
- Maison de l'Oisans – précision pour acte notarié - délibération

*4. Scientifique*

Stratégie Scientifique – renouvellement – délibération

### 3. Attribution de subventions - pour délibération

- Certification Agriculture Biologique,
- Culture,
- Anniversaire de la Fédération Française de Randonnée 38,
- Subventions sollicitées dans le cadre des conventions liant les communes à la Charte du Parc.

---

Olivier FONS, Vice-Président du Conseil d'Administration, préside la séance, en l'absence d'Arnaud MURGIA. Il ouvre la séance à 14h et constate que le quorum est atteint.

### 1. Approbation du PV du Bureau du Conseil d'Administration du 20 février 2024 – pour délibération

Olivier FONS constate l'absence de remarque pour le PV du bureau du 20 février 2024.

*Délibération : Approbation du PV de la réunion du bureau du 20 février 2024*

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 5

→ **Le PV de la réunion du bureau du 20 février 2024 est adopté.**

### 2. Préparation des points à l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 27 juin 2024 – pour information

#### 1. Stratégie Nationale de Biodiversité 2023-2030

Ludovic SCHULTZ rappelle que la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (SNB), présentée le 27 novembre 2023, vise à stopper puis inverser l'effondrement de la biodiversité. Elle dessine le chemin pour atteindre la vision 2050 du Cadre mondial de la biodiversité adopté fin 2022 à Montréal lors de la COP15. Elle se décline en 4 axes :

- réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité,
- restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible,
- mobiliser tous les acteurs,
- garantir les moyens d'atteindre ces ambitions.

Gabrielle ALFONSI explique qu'à ce titre, le Parc va se voir attribuer la somme de 1 150 000 € pouvant être mise en œuvre jusqu'en 2030. Le PNE est en attente de signature de la convention SNB.

Les opérations ciblées par la SNB sont les suivantes :

- Plan d'urgence sentiers : 500 000 € pour 600 000 € de dépenses,
- Suivi scientifique : 100 000 €, financé à 100 % par la convention SNB sur deux ans,
- Fréquentation : 220 000 € pour un total de 280 000 €,
- Voltigeuses de la nuit – projet Chiroptères à Châteauroux-les-Alpes : 330 000 € pour un total de 430 000 €. La Région participe également à hauteur de 60 000 €.

Les projets sur la fréquentation et sur les voltigeuses de la nuit avaient été déposés au Fonds Vert mais ont finalement été basculés sur la SNB. En dehors du projet « suivi scientifique », la SNB financera 80 % des projets.

## 2. Sentiers

Isabelle VIDAL présente la mise en œuvre du plan d'urgence sentiers. Elle indique que le Parc est actuellement dans la période d'installation de passerelles mobiles plus légères compte tenu du nombre de passerelles à remplacer. Elle rappelle qu'environ la moitié des passerelles avaient été détruites suite aux intempéries. Les diagnostics et les installations se font au fur et à mesure du déneigement.

Pour faire ces travaux, le Parc travaille en régie avec l'emploi d'ouvriers saisonniers et également avec trois prestataires extérieurs qui aident à la remise en état du linéaire sentier et des passerelles.

Ludovic SCHULTZ indique que les tranches de travaux seront engagées en fonction des moyens mis à disposition.

## 3. Budget Rectificatif n°1 – délibération

Gabrielle ALFONSI présente le budget rectificatif n°1 prévisionnel.

Elle indique qu'il y a des événements importants au niveau de ce Budget Rectificatif (BR). Elle rappelle qu'en mars, l'établissement n'avait pas de notifications officielles des moyens alloués au Parc et pas de nouvelles subventions, donc il n'y avait pas eu de BR au précédent CA.

Les points saillants sont :

- La **Stratégie Nationale de Biodiversité**, dont la convention est en cours de signature. Il s'agit des projets présentés en début de séance (Suivi scientifique, fréquentation, chiroptères et sentiers).

	Dépenses subventionnables	Recettes total	Inscription 2024 dépenses	Acompte recette 2024
4-111-VERT	100 000,00	100 000,00	54 000,00	75 000,00
4-411-SNB-FREQ	280 000,00	220 000,00	85 000,00	165 000,00
4-414-SNB-CHIRO	390 000,00	330 000,00	-	247 500,00
4-424-SEN-SIGN	600 000,00	500 000,00	500 000,00	375 000,00
Total	1 370 000,00	1 150 000,00	639 000,00	862 500,00

- **Subventions ministérielles d'investissement.**

Elles sont octroyées chaque année par le ministère sur des projets spécifiques. Cette année, le Parc a eu 4 subventions sur des bâtiments et des voitures. Pour les véhicules, cela représente une voiture par secteur et un changement de véhicule au siège, sachant qu'à terme, l'établissement ne devra plus avoir de véhicules diesel et qu'il lui en reste encore un nombre important.

Pour les projets bâtimentaires, il s'agit de réhabilitation de logements de passage et pour Nécessité Absolue de Service (NAS).

DAS ministérielle / Investissement	Dépenses subventionnables	Recettes total	Inscription 2024 dépenses	Acompte recette 2024	Recettes inscrites 2024
Le Casset	50 000,00	50 000,00	50 000,00	37 500,00	50 000,00
Villar d'Arene	50 000,00	50 000,00	50 000,00	37 500,00	50 000,00
Chateauroux	100 000,00	100 000,00	-	75 000,00	75 000,00
Voitures	130 000,00	130 000,00	130 000,00	97 500,00	130 000,00
<b>Total</b>	<b>330 000,00</b>	<b>330 000,00</b>	<b>113 000,00</b>	<b>247 500,00</b>	<b>305 000,00</b>

- **Geotrek**

L'outil Geotrek, développé par le Parc, se développe et réunit désormais 24 partenaires. Pour continuer à développer et à faire vivre l'outil, ces partenaires vont participer au financement du projet par le recrutement d'un coordonnateur, employé hors plafond au Parc, pour animer la communauté et à un marché de prestations pour 4 années afin de continuer le développement.

	Inscription 2024 dépenses		Recettes inscrites 2024
	AE	CP	
<b>Geotrek</b>	47 250,00	47 250,00	71 750,00

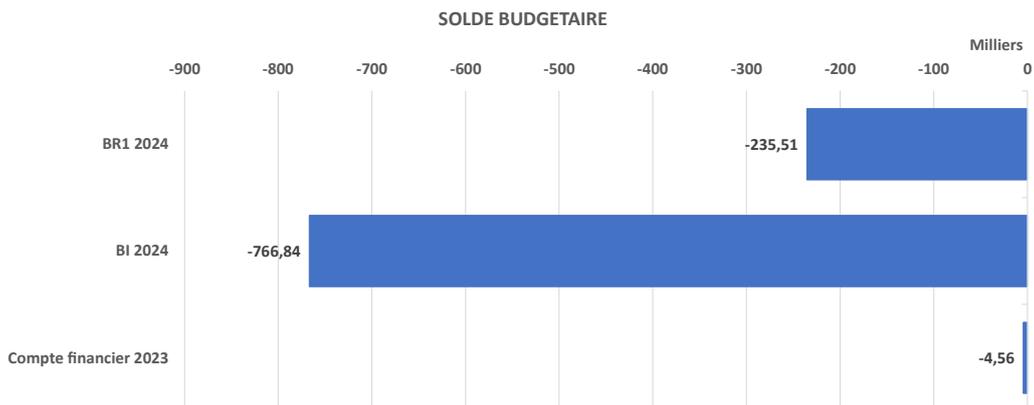
- **Château de Charance**

Après analyse complète du dossier avec le nouvel agent comptable des Parcs nationaux, celui-ci a demandé le basculement des écritures en investissement, cela se fait sans changement notable d'objectifs et de montants.

	Inscription 2024 dépenses		Recettes inscrites 2024
	AE	CP	
<b>Château de Charance</b>	71 526,00	31 051,46	112 860,00

- **Le solde budgétaire**

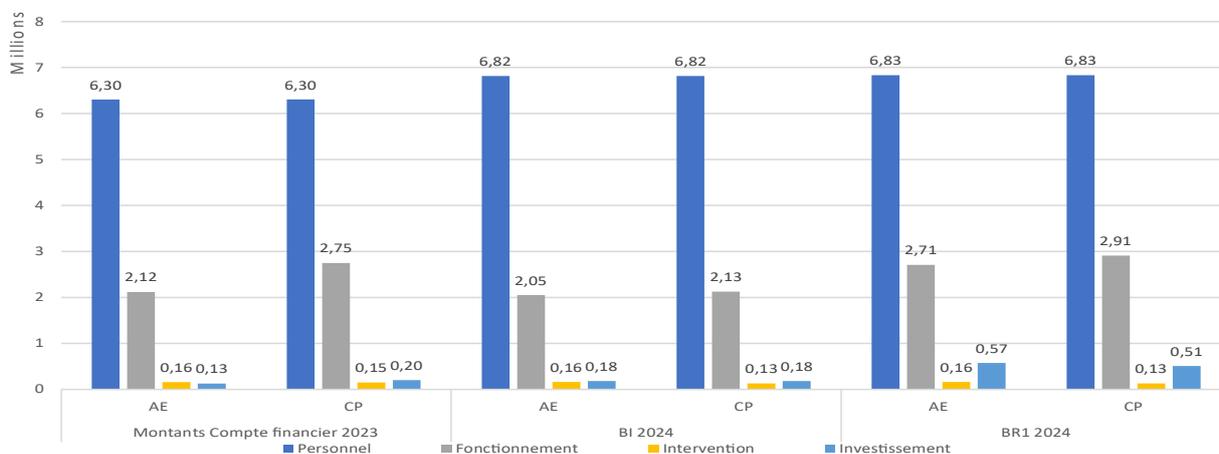
Le solde budgétaire s'améliore comparativement au budget initial présenté en novembre 2023.



Cependant, elle indique qu'il y a beaucoup de recettes fléchées. Les recettes non fléchées de l'établissement ne suffisent plus à couvrir les dépenses structurelles de l'établissement. La dotation a bien été augmentée de 169 000 € mais cela ne parvient à couvrir toutes les dépenses structurelles. Il y a donc une amélioration de ce ratio mais cela est due à des recettes fléchées.

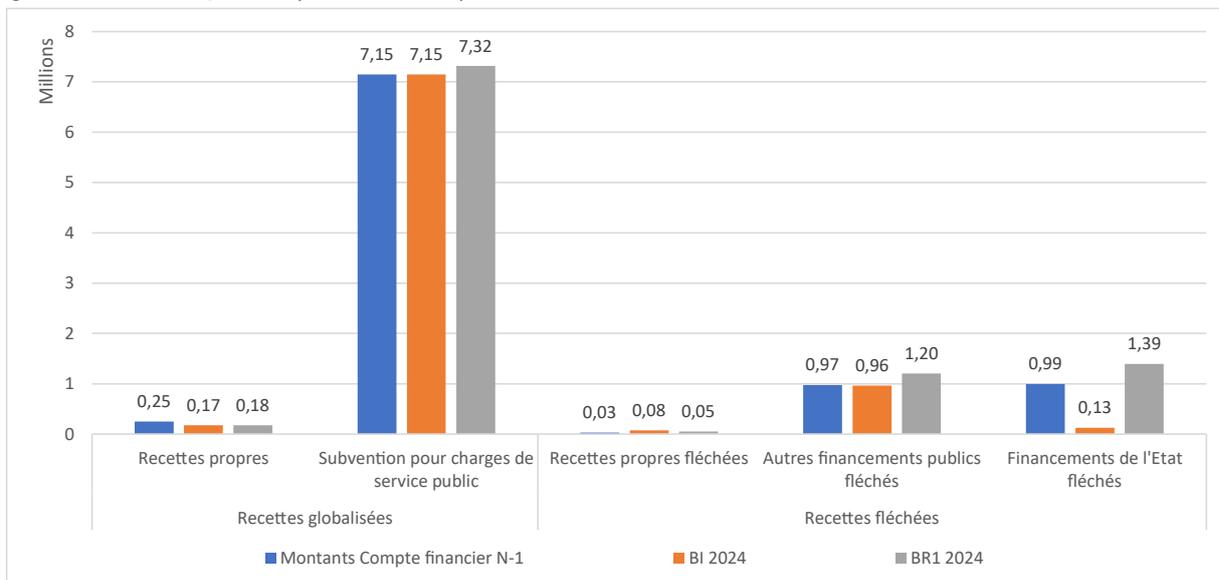
- **Evolution des dépenses**

Les dépenses de personnel n'ont pas beaucoup évolué. L'investissement et le fonctionnement ont en revanche beaucoup augmenté en raison de nouveaux projets mis en place et de leurs financements.



- **Recettes**

Il y a une croissance au niveau des financements de l'État, en raison des subventions ministérielles présentées précédemment ainsi que de l'augmentation de la subvention pour charges de service public (+ 169 000 €).



- **Ratios budgétaires**

	BI 2024	CF 2023	BR1 2024
<b>Résultat patrimonial</b>	<b>- 772 026,45</b>	<b>-39 177,31</b>	<b>-135 379,86</b>
<b>Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	<b>-162 026,45</b>	<b>151 092,78</b>	<b>474 620,14</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-226 046,45</b>	<b>-103 382,35</b>	<b>374 492,28</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>510 994,00</b>	<b>-257 233,79</b>	<b>614 000,00</b>
<b>Niveau final de restes à payer</b>	<b>1 296 797,84</b>	<b>1 511 557,94</b>	<b>1 408 950,20</b>
<b>Niveau final du fonds de roulement</b>	<b>1 534 669,70</b>	<b>1 420 689,46</b>	<b>1 795 181,74</b>
<b>Niveau final du besoin en fonds de roulement</b>	<b>1 287 086,14</b>	<b>-96 840,65</b>	<b>517 159,35</b>
<b>Niveau final de la trésorerie</b>	<b>1 287 086,14</b>	<b>1 517 530,11</b>	<b>1 278 022,39</b>

Il y a une amélioration de certains ratios (par exemple, la CAF). Le niveau final de la trésorerie actuel permet de couvrir 2 mois de charge de personnel.

Thomas BETH croit savoir que le Ministère demande 2 mois.

Gabrielle ALFONSI indique que cela est un peu juste. Elle explique que le Parc reçoit les versements du Ministère tous les trois mois. Ce qui signifie que le mois précédent le versement est parfois compliqué.

Gabrielle ALFONSI indique qu'il y a déjà eu des moments où la trésorerie était très importante. Cette année, le contrôleur budgétaire régional a sollicité l'établissement pour la production d'une note d'analyse de la trésorerie, à la demande de Bercy.

#### **4. Château de Charance - travaux**

Gabrielle ALFONSI indique que l'agent comptable du Parc a demandé de préciser le cadre de l'engagement des dépenses et a proposé une formulation permettant l'exécution comptable du projet.

Il est proposé que l'établissement puisse engager et payer les dépenses liées aux travaux du Château de Charance dans la limite des financements externes obtenus pour cette opération.

A titre d'information, à date, le montant des financements obtenus s'élève à 577 000 €.

Thomas BETH souhaite savoir si les 577 000 € déjà obtenus sont suffisants par rapport au projet.

Gabrielle ALFONSI répond que non, idéalement, il faudrait un peu plus de 800 000 €. Le Parc attendait de conclure l'avant-projet définitif (APD), qui vient d'être validé, pour déposer des demandes auprès de la DRAC et du Département 05. A ce jour, l'établissement a obtenu 420 000 € du Ministère et 150 000 € de la ville de Gap.

#### **5. Maison de l'Oisans – précision pour acte notarié**

Gabrielle ALFONSI explique qu'il s'agit d'une demande du notaire de préciser les modalités d'application de la convention cadre. Il est proposé au CA d'approuver et de re-préciser la renonciation de servitude non aedificandi comme évoquée dans le cadre de cette convention et de donner pouvoir au Directeur, ou à son représentant, pour signer tous documents relatifs à la Maison de l'Oisans et du Parc national des Écrins.

Ludovic SCHULTZ précise que cette renonciation permet la construction d'un parking sur ce terrain.

#### **6. Liste Verte UICN**

Samuel SEMPE explique que le Parc est reconnu pour la qualité de sa gestion d'aire protégée. Sa labellisation Liste Verte UICN arrivait à terme en 2024. L'établissement est donc actuellement engagé dans un processus de remise à jour et d'évaluation en matière de gestion d'aire protégée. Deux auditeurs de l'UICN seront accueillis à l'automne pour cela.

## **7. Evolution des sites majeurs**

Samuel SEMPE explique que l'établissement est très bousculé par l'impact du changement climatique qui touche fortement ces sites.

Le Pré de Madame Carle est fortement impacté. La passerelle qui avait été financée en 2022 par le Plan de Relance a été brisée en deux l'hiver dernier. Les alpinistes passaient sur un pont de neige depuis, qui a cédé ce week-end. Lundi 10 juin, une nouvelle passerelle a été posée. Les collectivités, le RTM, la Préfecture et le Parc sont engagés dans des discussions sur l'avenir du site, sachant qu'au-delà de la question de la passerelle, qui est le sujet le plus immédiat, il y a la question des inondations de plus en plus régulières du parking. Actuellement, de l'eau coule sur le parking, le Parc a autorisé la Communauté de Communes à intervenir dans le cours d'eau pour essayer d'en dévier une partie.

L'ensemble des partenaires ont convenu d'un scénario du repli, mais qui ne pourra se faire du jour au lendemain. Des discussions sont engagées pour permettre une évolution de la mobilité, en terme de protection rapprochée des bâtiments et de franchissement des torrents, avec notamment un projet de passerelle himalayenne au-dessus du torrent du Glacier Noir.

L'accès au Gioberney est rétabli.

A Dormillouse, il rappelle que des des crues ont submergé une partie de la route et du parking. Une réunion se tiendra vendredi 14 juin, à l'initiative de la Communauté de Communes, pour envisager de repasser par un ancien sentier situé sur la rive gauche. Cela suscite une inquiétude des habitants et socio-professionnels car cela implique des travaux importants, sachant, en plus, que l'établissement avait déjà fait d'importants investissements et travaux, avec les crédits du plan de relance, sur le sentier rive droite.

Pour le Lautaret, dans le cadre de l'opération « Grands cols » du Département des Hautes-Alpes, des travaux sont engagés y compris sur la parcelle qui entoure le refuge Napoléon. Des discussions sont engagées avec l'architecte des bâtiments de France sur la calade, qui pose des questions à la fois en matière de patrimoine mais aussi de déneigement.

A la Bérarde, une opération sur deux jours (11 et 12 juin) réunissant 40 personnes a eu lieu pour la restauration des sentiers. Elle réunit des agents du Parc et des socio-professionnels du territoire.

## **8. Stratégie scientifique**

Ludovic SCHULTZ indique que ce point permettra la présentation de la méthode mise en œuvre pour renouveler la stratégie scientifique du Parc qui arrive à échéance en 2027.

Gabrielle ALFONSI indique que le CA doit demander à l'établissement de renouveler la stratégie.

### 3. Attributions de subventions

Catherine GARIN présente les projets.

- **Axe 1 de la charte - Pour un espace de culture vivante et partagée**  
ORIENTATION 1.2. Faire vivre une culture commune

Acteurs	Titre	Territoire	Charte du territoire du Parc national des Ecrins	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
Brins d'Histoires des Vallées	Jadis, il y avait de la neige au Téléski	Saint-Firmin	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	16 811,00 €	16 811,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	17,07
Jardin du Lautaret (UGA/CNRS)	Représentation théâtrale : Point de bascule	Villar-d'Arène	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	1 083,00 €	1 083,00 €	270,00 €	270,00 €	25%
Compagnie L'ARGILE	Vies sensibles	Briançonnais-Vallouise Embrunais Champsaur-Valgaudemar	1.2.3. Encourager et accompagner les manifestations, les événements locaux et l'émergence d'une offre culturelle de territoire	19 400,00 €	19 400,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	15,46

Thomas BETH souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible que le projet du Jardin du Lautaret puisse se délocaliser.

Catherine GARIN peut leur demander si cela est faisable.

- **Axe 2 de la charte - Pour un cadre de vie de qualité**  
ORIENTATION 2.2. Préserver et valoriser le patrimoine bâti rural

Acteurs	Titre	Territoire	Charte du territoire du Parc national des Ecrins	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
Communauté de communes Champsaur Valgaudemar	Maîtrise d'oeuvre pour la valorisation du moulin de Villard-Loubière	Villard-Loubière	2.2.1. Conserver et valoriser les éléments remarquables du patrimoine bâti local	16 815,00 €	16 815,00 €	3 363,00 €	3 363,00 €	21

#### ORIENTATION 2.3. Développer l'éco-responsabilité

Acteurs	Titre	Territoire	Charte du territoire du Parc national des Ecrins	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
Communauté de communes du Champsaur-Valgaudemar	Navettes du Giberney 2024	La Chapelle-en-Valgaudemar	2.3.2. Impulser des solutions alternatives à la mobilité individuelle	33 750,00 €	33 750,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	14,36

Olivier FONS considère qu'il va falloir se poser la question de l'autonomie de la navette et de la participation des usagers à son financement.

Thomas BETH constate que chaque année, le bureau fait la même remarque en ce sens.

Isabelle VIDAL indique qu'une étude est en cours au niveau de la Région pour étudier le modèle économique concret de la navette et aller vers une fermeture partielle de la route.

Frédéric PLANES indique qu'une étude est aussi en cours sur l'insertion paysagère d'un futur parking. Le projet est donc dans une phase pratique pour parvenir au projet global d'évolution de la mobilité.

- **Axe 3 de la charte - Pour le respect des ressources et des patrimoines, et la valorisation des savoir-faire**

ORIENTATION 3.5. Promouvoir une agriculture de qualité en lien avec un territoire d'exception

Acteurs	Titre	Territoire	Charte du territoire du Parc national des Ecrins	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
TALOTTA SYLAIN	Certification Agriculture Biologique	Champsaur-Valgaudemar	3.5.3. Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire	1 364,00 €	1 364,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	Forfait
GAEC du Palastre	Certification Agriculture Biologique	Orcières	3.5.3. Conserver et promouvoir les savoir-faire et les produits locaux et soutenir l'émergence de productions identifiées au territoire	1 364,00 €	1 364,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	Forfait

Catherine GARIN rappelle qu'au début de l'année, le CA avait pris la décision d'une aide forfaitaire pour la certification biologique qui concernerait les territoires du 05 et 38. Cette aide forfaitaire est octroyée pour les trois années de certification.

- **Axe 4 : Pour l'accueil du public et la découverte du territoire**

ORIENTATION 4.1. Promouvoir les activités touristiques et récréatives valorisant les ressources du territoire

Acteurs	Titre	Territoire	Charte du territoire du Parc national des Ecrins	Montant de l'opération	Montant subventionnable	Montant sollicité	Montant proposé	Taux en %
FEDERATION FRANCAISE DE RANDONNEE PEDESTRE 38	Fêtons les 60 ans du GR®54 : Tour de l'Oisans et des Ecrins !	Oisans-Valbonnais	4.1.2. Mettre en réseau les acteurs de l'accueil, de l'accompagnement et de la découverte	3 700,00 €	3 700,00 €	3 700,00 €	1 850,00 €	50 %
Commune de Valjouffrey	Maison village d'alpinisme au Désert	Oisans-Valbonnais	4.1.4 Développer un accueil et des offres de découverte pour tous les publics	9 000,00 €	9 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	50 %

Catherine GARIN indique que la demande présentée concerne la partie définition de la programmation pour la Maison « village d'alpinisme » au Désert. La commune a déposé des demandes pour deux autres projets mais pour le moment, le Parc continue d'accompagner la commune sur ces deux demandes.

Gabrielle ALFONSI indique que l'instruction des deux dossiers n'est pas terminée.

Samuel SEMPE indique que, dans le cas d'un vote favorable à toutes les demandes présentées, pour une enveloppe annuelle de 160 000 €, il restera 74 783 €. Des projets ont déjà été déposés dont l'instruction est en cours et qui seront présentés au prochain bureau.

La répartition des demandes par axe de la Charte est plutôt équilibré.

Il profite de ce point pour indiquer que *Acteon*, consultant recruté pour accompagner le Parc sur l'évaluation finale de la Charte, va animer trois ateliers territoriaux en septembre pour concerter les partenaires de la Charte. Il est prévu, le 15 octobre a priori, une présentation au Conseil d'Administration, des travaux réalisés. Il indique que 4 Parcs sont actuellement dans ce travail d'évaluation. Les Calanques ont déjà voté pour conserver leur Charte en incluant des recommandations dans leur délibération. Le Mercantour votera en juillet, et, a priori, ils tendent

vers un maintien de leur Charte. Les Pyrénées envisageraient de modifier leur Charte. Un questionnaire sera adressé aux acteurs de la Charte pour aider à approfondir l'évaluation.

Olivier FONS met les demandes de subvention aux voix.

*Délibération : Attributions de subventions*

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 5

→ **Les demandes de subventions telles que présentées en séance sont adoptées.**

Thomas BETH a relevé que, pour Valjouffrey, une remarque est notée dans le dossier pour rappeler à la commune qu'elle doit veiller à chercher d'autres financeurs pour ces projets.

Gabrielle ALFONSI explique que le Parc n'a pas une compétence d'aménagement, et l'objectif est que l'établissement ne soit pas le seul financeur.

Catherine GARIN explique que ce point fait partie des critères d'éligibilité. Pour la demande présentée à ce bureau, il s'agit d'une sollicitation très en amont du projet sur la programmation, donc la demande est recevable en l'état.

Olivier FONS clôt la séance à 15h15.